

LA CHARTE ENTREPRISE FORMATRICE C'EST :

- La prise en compte des problématiques spécifiques de l'entreprise relatives à son investissement dans la formation des jeunes
- Un accompagnement personnalisé de l'ANFA
(entretien bilan, plan d'action, suivi par un conseiller, etc.)
- Des mesures d'accompagnement qui visent la structuration de la formation des jeunes au sein de l'entreprise (projet global, recrutement, accueil, formation et fidélisation des jeunes)
- Des aides pédagogiques, technologiques, financières pour l'exercice du tutorat
- Une valorisation par la branche des entreprises qui s'engagent dans la qualité de la formation



Dans le cadre du suivi d'un jeune en CQP, un accompagnement spécifique de l'ANFA existe grâce à la signature de la charte tutorat CQP. **Contactez votre délégation régionale pour en savoir plus.**



ANFA - référent national

Direction Compétences et Ingénierie
01 41 14 16 86
charte.tutorat@anfa-auto.fr

Délégations régionales

Auvergne - Rhône-Alpes
04 72 01 43 93
lyon-clermont@anfa-auto.fr

Bourgogne - Franche-Comté
03 70 72 12 45
besancon@anfa-auto.fr

Bretagne, Pays de la Loire
02 22 74 14 80
rennes@anfa-auto.fr

Centre-Val de Loire, Normandie
02 18 84 23 63
orleans@anfa-auto.fr

Grand Est
03 55 35 10 70
metz@anfa-auto.fr

Hauts-de-France
03 62 93 02 68
carvin@anfa-auto.fr

Ile-de-France
01 41 14 13 07
sevres@anfa-auto.fr

Nouvelle - Aquitaine
05 56 85 44 66
bordeaux@anfa-auto.fr

Occitanie
04 34 17 08 22
montpellier@anfa-auto.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse
04 86 76 15 70
marseille@anfa-auto.fr



CHARTE ENTREPRISE FORMATRICE

DÉVELOPPER LA FORMATION DES JEUNES
DISPOSITIF D'APPUI AUX ENTREPRISES



QU'EST-CE QUE LA CHARTE ENTREPRISE FORMATRICE ?

C'est un engagement réciproque entre votre entreprise et l'ANFA en vue de vous accompagner dans le développement de bonnes pratiques en matière d'intégration et de formation des jeunes. La charte permet d'accompagner et de valoriser votre engagement dans la formation des jeunes en alternance.

À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ?

Toute entreprise **engagée dans la formation des jeunes** par alternance (*contrats d'apprentissage ou de professionnalisation*) et qui souhaite développer de bonnes pratiques en matière d'intégration et de formation des jeunes.

EXEMPLE DE PROJETS

- Construire une politique de recrutement par l'alternance
- Définir des missions spécifiques, en fonction des diplômes préparés
- Suivre et piloter l'acquisition des compétences métiers et les évaluer
- Constituer une équipe tutorale

QUELLES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ?

- 1 Un entretien personnalisé est proposé à l'entreprise afin d'identifier ses besoins et problématiques en matière de formation des jeunes (*recrutement, intégration, formation et fidélisation*).
- 2 Un plan d'action comportant des axes d'évolution est défini ; des aides pédagogiques, technologiques et financières viennent l'appuyer.
- 3 L'accompagnement est formalisé par la signature de la **"charte entreprise formatrice"** qui comprend les engagements réciproques de l'entreprise et de l'ANFA, pour la durée définie dans le plan d'action.
- 4 Un consultant vous accompagne lors de la définition d'un plan d'action qui sera suivi par votre conseiller ANFA.



L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ANFA*

Former au management spécifique des alternants

- Les encadrants et responsables d'unités ont la possibilité de bénéficier d'un accompagnement formatif leur permettant de structurer un ou des projets concrets liés à l'intégration, la formation, la fidélisation des jeunes ou le partenariat avec les organismes de formation.

Accompagner l'équipe tutorale

- Des journées pédagogiques consacrées aux échanges et outils de la démarche de tutorat sont proposées à l'ensemble de l'équipe tutorale de l'entreprise (tuteurs et maîtres d'apprentissage). Elles peuvent être réalisées en intra entreprise, si l'effectif de l'entreprise le permet, ou en inter entreprises. **La prise en charge des coûts pédagogiques de la formation est assurée par l'ANFA.**

Actualiser les compétences techniques de l'équipe tutorale

- Le maintien à niveau des compétences techniques de l'équipe tutorale assure au quotidien la transmission des métiers et des savoirs faire de l'entreprise. Ainsi un tuteur ou maître d'apprentissage, peut suivre, pour la durée de l'engagement de la charte, une formation technologique en adéquation avec la formation des jeunes encadrés. **L'ANFA prend en charge l'intégralité du coût pédagogique de la formation pour un membre de l'équipe tutorale par établissement.**

Reconnaître et financer l'exercice du tutorat

- Le versement d'un forfait de 780 € est assuré aux entreprises signataires si les tuteurs ou maîtres d'apprentissage ont suivi l'intégralité d'une formation au tutorat (2 jours) et que les contrats jeunes se poursuivent depuis au moins 6 mois dans l'entreprise. Ces versements sont plafonnés à cinq défraiements maximum par entreprise.

Valoriser l'engagement de l'entreprise

- L'ANFA permet à l'entreprise de faire connaître son implication et son investissement dans la formation des jeunes, à travers des supports de communication, si elle s'engage sur le volet managérial ou pédagogique.

* Dans le cadre des conditions de prise en charge en vigueur.

